

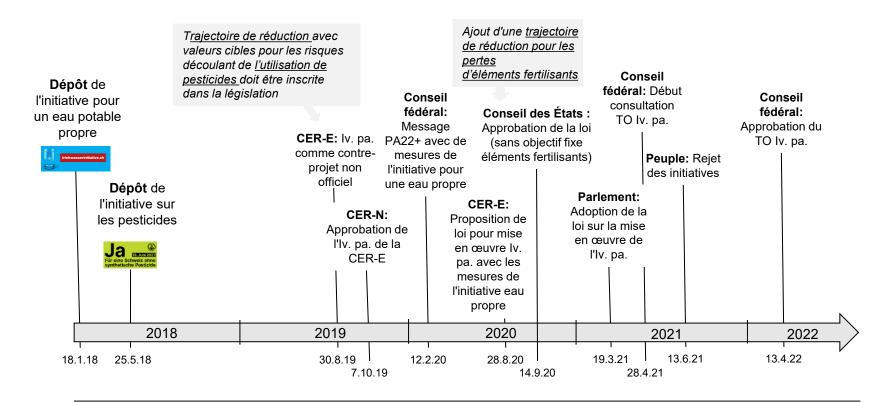
Évaluation des paiements directs 2023

Mise en œuvre de l'initiative parlementaire 19.475 « Réduire le risque de l'utilisation de pesticides »

14 mai 2024



Historique de l'Iv. pa 19.475



O

Objectifs et instruments

Objectifs de l'Iv. pa. 19.475	Instruments financiers dans le système des paiements directs
Réduction des risques liés aux produits phytosanitaires de 50 % d'ici 2027 dans les eaux superficielles et les habitats proches de l'état naturel en comparaison avec la moyenne des années 2012-15	 Contributions au système de production pour le non-recours aux produits phytosanitaires (5 programmes de paiements directs) Encouragement de la biodiversité fonctionnelle en vue de la promotion des organismes utiles et de la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires
Réduction appropriée des pertes d'azote et de phosphore d'ici 2030 (-15 % pour le N et - 20 % pour le P) par rapport à la moyenne des années 2014-16	 Contributions au système de production pour améliorer la fertilité du sol Contribution au système de production pour les mesures climatiques (utilisation efficiente de l'azote) Contribution au système de production pour une détention accrue au pâturage
Pas de redistribution des moyens financiers entre la région de plaine et la région de montagne	• -



Contributions pour le non-recours aux produits phytosanitaires

2023	Exploitations	Surface	Contributions
2023	(Nombre)	(ha)	(fr.)
Non-recours aux fongicides et aux insecticides dans les grandes cultures	13'808	102'086	46'758'232
Non-recours aux insecticides et aux acaricides dans les cultures maraîchères et les cultures de petits fruits	869	2'078	2'077'780
Non-recours aux insecticides, aux acaricides et aux fongicides dans les cultures pérennes après la floraison	1'018	3'592	3'951'185
L'exploitation de surfaces de cultures pérennes à l'aide d'intrants conformes à l'agriculture biologique,	199	350	559'495
Non-recours aux herbicides dans les grandes cultures et les cultures spéciales	7'683	52'926	20'408'134
Total			73'754'826



Non-recours aux fongicides et aux insecticides dans les grandes cultures

	2022	2023					
Culture	Surface avec contribution (ha)*	Exploitations et surface total Exploitations et surface avec contribution Exploitations (Nombre) Surface (Nombre) (Nombre) Exploitations Surface (Nombre) (Nombre) (ha) Contribution (Fr.)		Contributions	Part de surface		
Céréales, colza, pommes de terre, betteraves sucrières, légumineuses	92'016	19'335	186'902	13'808	102'086	46'758'232	55%
Total	92'016	19'335	186'902	13'808	102'086	46'758'232	55%

^{*} En 2022, la contribution a été octroyée sous forme de contribution Extenso.

- Sur les 10 070 ha de surfaces supplémentaires en 2023 par rapport à 2022, les cultures qui peuvent nouvellement être annoncées couvrent 9 417 ha (betteraves sucrières, pommes de terre, légumes de conserve de plein champ).
- Sur plus de la moitié des surfaces, aucun fongicide ni insecticide n'est utilisé du semis à la récolte. Le programme est très efficace.



Non-recours aux fongicides et aux insecticides dans les grandes cultures : cultures faisant l'objet d'un soutien pour la première fois en 2023

					_		· · ·			
	Bet	teraves sucri	ères	Р	ommes de tei	re	Légumes de	e conserve de	plein champ	
		Surface			Surface			Surface		Contribution pour le non- recours aux PPh pour
		avec non-	Part de non-		avec non-	Part de non-		avec non-	Part de non-	les betteraves sucrières,
	Surface	recours aux	recours aux	Surface	recours aux	recours aux	Surface	recours aux	recours aux	les pommes de terre et
Canton	totale	PPh	PPh	totale	PPh	PPh	totale	PPh	PPh	les légumes de conserve
AG	1'233	347	28%	630	59	9%	526	132	25%	430'512
Al	-	-		0	0	29%	-	-		40
AR	-	-		0	-	0%	-	-		-
BE	3'333	958	29%	3'565	477	13%	291	49	17%	1'187'535
BL	68	23	33%	67	7	11%	15	0	3%	24'299
FR	1'186	511	43%	1'477	189	13%	29	12	42%	569'382
GE	135	112	83%	43	4	10%	11	-	0%	93'192
GL	-	-		1	1	82%	-	-		504
GR	12	7	54%	80	21	26%	31	14	43%	32'816
JU	575	433	75%	41	22	54%	1	1	98%	364'288
LU	83	40	48%	162	28	17%	8	1	15%	55'248
NE	110	67	61%	72	7	10%	1	1	100%	60'576
NW	-	-		1	1	69%	-	-		672
OW	-	-		0	-	0%	-	-		-
SG	51	12	24%	327	27	8%	196	8	4%	37'880
SH	996	485	49%	168	24	14%	58	6	11%	412'409
SO	513	179	35%	331	78	23%	62	12	19%	214'486
SZ	-	-		7	0	2%	0	-	0%	104
TG	1'695	475	28%	702	121	17%	204	79	39%	539'872
TI	-	-		71	44	62%	10	1	13%	36'049
UR	-	-		0	-	0%	-	-		-
VD	3'484	2'682	77%	1'817	677	37%	-	-		2'687'000
VS	51	7	14%	135	38	28%	14	2	17%	37'986
ZG	-	-		14	2	17%	0	-	0%	1'784
ZH	2'531	602	24%	933	46	5%	187	46	24%	554'168
Total	16'055	6'939	43%	10'643	1'873	18%	1'643	364	22%	7'340'802



Non-recours aux insecticides et aux acaricides dans les cultures maraîchères et les cultures de petits fruits

	Exploitations total 20		Exploitations e			
Cultur	Exploitations (Nombre)	Surface (ha)	Exploitations (Nombre)	Surface (ha)	Contributions (Fr.)	Part de surface
Cultures maraîchères de plein champ annuelles (sauf les légumes de conserve)	3'289	9'959	839	2'031	2'031'337	20%
Baies annuelles	435	479	79	46	46'443	10%
Total		10'437		2'078	2'077'780	20%

- 25 % des exploitations de cultures maraîchères de plein champ participent au programme et exploitent 20 % de la surface potentielle de la Suisse.
- Potentiel d'augmentation et d'amélioration de l'impact dans les années à venir.



Non-recours aux insecticides, aux acaricides et aux fongicides dans les cultures pérennes après la floraison

	Exploitations	et surface	Exploitations	et surface av		
	total 20)23		2023		
Cultur	Exploitations	Surface	Exploitations	Surface	Contributions	Part de
Cultur	(Nombre)	(ha)	(Nombre)	(ha)	(Fr.)	surface
Vignes	3'375	12'094	554	2'617	2'878'781	22%
Cultures fruitières	2'585	6'518	335	795	874'348	12%
Baies pluriannuelles	1'106	588	257	180	198'055	31%
Total		19'200		3'592	3'951'185	19%

- L'effet du programme est déjà bon ; plus de 3500 ha de vignes, de cultures fruitières et de petits fruits.
- La participation (exploitations et surface) concernant la vigne est plus élevée que pour d'autres cultures spéciales.
- Potentiel d'augmentation et d'amélioration de l'impact dans les années à venir.



Exploitation de surfaces de cultures pérennes à l'aide d'intrants conformes à l'agriculture biologique

	Exploitations total 20		Exploitations e	t surface av		
Cultur	Exploitations	Surface	Exploitations	Surface	Contributions	Part de
Cultur	(Nombre)	(ha)	(Nombre)	(ha)	(Fr.)	surface
Vignes	2'787	9'458	118	287	458'685	3%
Cultures fruitières	2'092	5'516	54	48	77'000	1%
Baies pluriannuelles	661	379	32	10	15'545	3%
Permaculture	56	18	14	5	8'265	29%
Total		15'371		350	559'495	2%

- L'effet du programme jusqu'ici est faible ; seulement 2 % de la surface potentielle.
- Potentiel d'augmentation et d'amélioration de l'impact dans les années à venir.



Non-recours aux herbicides dans les grandes cultures et les cultures spéciales

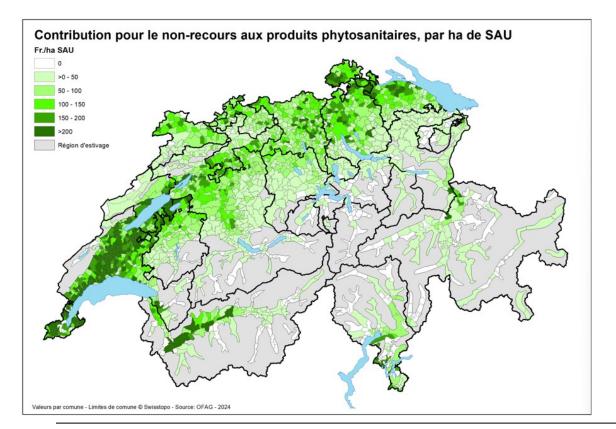
	2022		2023						
	Surface	Exploitations et	surface total	Exploitations e	Exploitations et surface avec contribution				
Culture	(ha) *	Exploitations	Surface	Exploitations	Surface	Contributions	Part de		
	(1.1.7)	(Nombre)	(ha)	(Nombre)	(ha)	(Fr.)	surface		
Terres ouvertes	15'848	22'812	265'659	6'734	47'675	15'156'811	18%		
Vignes	2'291	3'375	12'094	848	3'303	3'303'190	27%		
Cultures fruitières	519	2'585	6'518	579	1'508	1'507'847	23%		
Autres cultures pérennes		1'873	1'562	517	440	440'286	28%		
Total	18'658		285'833 52'926 20'408'134						

^{*} Les données 2022 comprennent aussi bien les surfaces cultivées avec un non-recours partiel aux herbicides que celles cultivées avec un non-recours total.

- Le programme existait déjà de 2019 à 2022 ; des contributions à l'utilisation efficiente des ressources étaient alors octroyées. Les conditions de participation aux contributions à l'efficacité des ressources 2019-2022 étaient différentes de celles de 2023.
- La participation au programme "Terres ouvertes sans herbicides" est très bonne, même si, en 2022, il était possible d'inscrire des parcelles individuelles appartenant à une culture (à partir de 2023 : inscription uniquement de toutes les surfaces d'une culture).
- Augmentation pour la vigne et les cultures fruitières de respectivement +50 % et +200 % par rapport à 2022.



Contributions pour le non-recours aux produits phytosanitaires, par commune



 Beaucoup de contributions pour le non-recours aux produits phytosanitaires sont versées dans des régions qui comprennent de nombreuses cultures spéciales et grandes cultures.



Amélioration de la fertilité du sol : couverture du sol et techniques culturales préservant le sol

	Exploitations et		Exploitations et surface avec			
	202	23	cont	ribution 202	23	
	Exploitations	Surface	Exploitations	Surface	Contributio	Part de
	(Nombre)	(ha)	(Nombre)	(ha)	ns (Fr.)	surface
Couverture du sol dans les terres ouvertes	22'934	269'432	14'314	200'157	54'861'293	74%
Couverture du sol dans les surfaces viticoles	3'375	12'094	1'408	6'771	6'770'679	56%
Techniques culturales préservant le sol dans les terres assolées	24'528	389'536	6'534	88'540	22'148'609	23%
Total		671'061		295'468	83'780'581	44%

- Les programmes concernant la couverture du sol et les techniques culturales préservant le sol ont été mis en œuvre avec succès pendant une première année.
- Trois quart des terres ouvertes sont rapidement ensemencées par une nouvelle culture après la récolte précédente et ne sont pas travaillées pendant l'hiver.
- Un quart des terres ouvertes sont exploitées au moyen de procédés ménageant le sol : semis sous litière, semis en bandes fraisées ou semis direct.



Techniques culturales préservant le sol dans les cultures principales sur terres assolées

Année	Mesure	Exploitations (Nombre)	Surface (ha)	Contributions (Fr.)
2022	Techniques culturales préservant le sol	10'067	85'997	16'996'880
	Techniques culturales préservant le sol	6'533	88'540	22'148'609
2020	Surface potentielle (total des terres assolées)	24'528	389'536	
	Part	27%	23%	

- Ce programme existait déjà avant 2023 ; des contributions à l'utilisation efficiente des ressources étaient alors octroyées. La contribution de 17 millions de francs (2022) comprend également la contribution supplémentaire pour le non-recours aux herbicides.
- Davantage de surfaces et un meilleur impact en 2023 malgré un seuil d'entrée dans le programme.
- Seuil d'entrée : au moins 60 % des terres ouvertes d'une exploitation doivent être exploitées avec des techniques culturales préservant le sol.



Biodiversité fonctionnelle : contribution pour les bandes semées pour organismes utiles

Année	Mesure	Exploitations (Nombre)	Surface (ha)	Contributions (Fr.)
2022	SPB Bandes fleuries pour les pollinisateurs et autres organismes utiles	1'394	253	633'953
2023	CSP Biodiversité fonctionnelle: bandes semées pour organismes utiles	1'589	295	978'477

- Une mesure semblable (bandes fleuries) faisait l'objet d'un soutien avant 2023.
- Contrairement aux bandes fleuries, les bandes semées pour organismes utiles peuvent également être aménagées dans les cultures pérennes. Cela n'a toutefois pas provoqué une hausse significative des surfaces.



Utilisation efficiente de l'azote dans les grandes cultures

2023	Exploitations (Nombre)	Terres assolées (ha)	Contributions (Fr.)
Toutes les exploitations avec des terres			
assolées	24'528	389'536	
Contribution pour une utilisation efficiente			
de l'azote	7'874	164'918	16'491'845
Part	32%	42%	



Contribution à la mise au pâturage

	Exploitations		Contribution à la mise au pâturage 2023				
Zone	avec bétail	Bovins	Exploitations	Bovins	Contributions	Part d'UGB	
Zone	bovin	(UGB)	(Nombre)	(UGB)	(Fr.)	bovins avec	
	(nombre)					contribution	
Zone de plaine	11'575	388'940	3'115	74'392	26'414'200	19%	
Zone des collines	4'927	148'275	1'594	36'295	12'889'561	24%	
Zones de montagne I	4'838	135'482	1'522	35'501	12'582'035	26%	
Zones de montagne II	5'916	157'059	2'057	50'545	17'920'434	32%	
Zones de montagne III	3'047	66'927	1'180	26'715	9'490'848	40%	
Zones de montagne IV	1'850	36'455	734	15'668	5'569'375	43%	
Total	32'153	933'138	10'202	239'116	84'866'452	26%	

- Dépenses pour la contribution à la mise au pâturage, sans les dépenses pour le programme éthologique Sorties régulières en plein air (SRPA).
- Une exploitation sur trois peut participer à la contribution à la mise au pâturage avec au moins une catégorie. Ces exploitations satisfont également au minimum aux dispositions SRPA pour toutes les catégories de bovins.



Contribution à la mise au pâturage : participation selon la catégorie d'animaux

Vaches laitières			Autres vaches			Autres bovins			
Zone	Total	contribution à la mise au	Part avec contribution à la mise au pâturage	Total	contribution à la mise au	Part avec contribution à la mise au pâturage	Total	contribution à la mise au	Part avec contribution à la mise au pâturage
	(UGB)	(UGB)	(%)	(UGB)	(UGB)	(%)	(UGB)	(UGB)	(%)
Zone de plaine	227'393	19'417	9%	52'755	31'557	60%	108'792	23'418	22%
Zone des collines	84'822	9'375	11%	23'192	15'939	69%	40'261	10'981	27%
Zones de montagne I	79'032	11'447	14%	17'829	12'225	69%	38'621	11'829	31%
Zones de montagne II	87'619	17'238	20%	23'201	16'930	73%	46'239	16'376	35%
Zones de montagne III	33'417	8'881	27%	12'862	9'598	75%	20'649	8'236	40%
Zones de montagne IV	17'172	4'950	29%	8'039	5'966	74%	11'243	4'752	42%
Total	529'456	71'309	13%	137'877	92'215	67%	265'805	75'592	28%



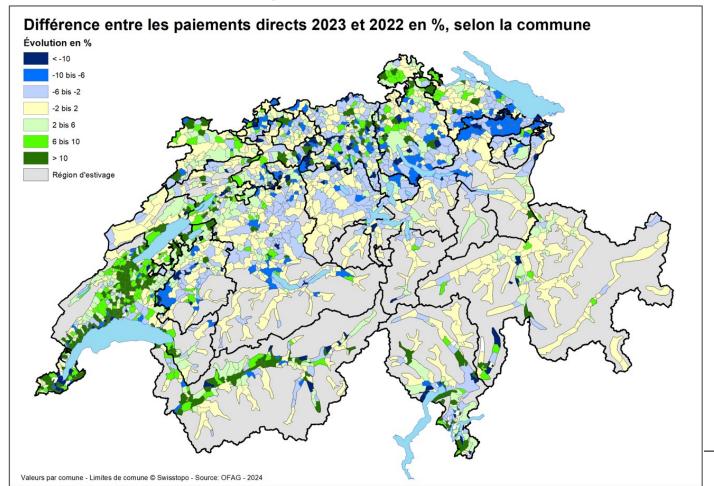
Contributions selon la zone

	2020	2021	2022	2023	Différence entre 2023 et 2022	
	Mio. fr.	%				
Zone de plaine	1'035	1'038	1'037	1'057	20.4	2.0%
Zone des collines	359	361	359	354	-5.6	-1.6%
Zones de montagne I	319	318	315	312	-3.3	-1.0%
Zones de montagne II	443	444	441	442	0.6	0.1%
Zones de montagne III	266	267	265	265	0.5	0.2%
Zones de montagne IV	188	186	188	188	-0.4	-0.2%
Estivage	172	172	175	175	-0.1	0.0%
Total	2'782	2'786	2'779	2'792	12.1	0.4%

- En 2023, les paiements directs ont augmenté de 14,8 millions de francs (+1,46 %) dans la région de plaine (zone de plaine et des collines) et ont diminué de 2,7 millions de francs (-0,22 %) dans la région de montagne (zone de montagne I-IV) par rapport à 2022.
- Les dépenses ont augmenté pour les paiements directs en 2023 (+12,1 millions de francs) en raison d'une baisse des fonds dédiés aux projets d'utilisation durable des ressources et aux projets de protection des eaux.
- Une évaluation définitive des paiements directs selon la zone n'aura de sens qu'à partir de l'année de contributions 2024 (introduction de la durée de vie productive plus longue pour les vaches en 2024/divers taux de contribution ont été adaptés en 2024).



Différence entre les paiements directs selon la commune





Contributions: total des nouvelles mesures comparées aux estimations

	Estimation des dépenses pour 2025 selon la décision de l'Iv. pa. (printemps 2022)	Dépenses 2023	 En 2023, les dépondre les nouveaux pro étaient déjà supé 55 millions de fra
Non-recours aux produits phytosanitaires	94	74	estimations initial 2025.
Biodiversité fonctionnelle	9	1	 La participation a probablement en 2025.
Amélioration de la fertilité du sol	42	84	 La réduction des (par ex. pour l'am
Utilisation efficiente de l'azote	4	16	de la fertilité du se conduit à une hau
Contribution à la mise au pâturage	55	84	participation.
Total	204	259	

- penses pour ogrammes érieures de ancs aux ales pour
- augmentera ncore d'ici à
- exigences mélioration sol) a ausse de la

V

Objectifs et évaluations

Objectifs de l'Iv. Évaluation après la première année de mise en œuvre 2023 pa. 19.475

pa. 19.475	
Réduction des risques liés aux produits phytosanitaires	 La participation au programme "Terres arables sans herbicides" est très bonne. Augmentation des terres assolées sans emploi de fongicides ou d'insecticides, surtout en raison de nouvelles cultures (betteraves sucrières, pommes de terre) Il existe des potentialités pour une nouvelle augmentation des surfaces, et donc pour un effet sur la trajectoire de réduction.
Réduction appropriée des pertes d'azote et de phosphore	 La couverture du sol est soutenue au moyen de contributions au système de production sur 74 % des terres assolées et les techniques culturales préservant le sol (semis direct, semis sous litière, semis en bandes fraisées) le sont sur 23 % des terres assolées ; la participation est élevée, notamment en raison de l'allégement des exigences. Participation élevée : 42 % des terres assolées remplissent les exigences pour une utilisation efficiente de l'azote. 26 % des animaux de l'espèce bovine sont inscrits dans le programme; il est plus simple de participer dans la région de montagne que dans la région de plaine. Une exploitation bovine sur trois participe à la contribution à la mise au pâturage avec au moins une catégorie de bovins.
Pas de redistribution des moyens financiers entre la région de plaine et la région de montagne	 Recul marginal dans la région de montagne (-0,22 %), pas de transfert de fonds de la région de montagne à la région de plaine Augmentation dans la région de plaine (+1,46 %) Une évaluation définitive n'a de sens qu'avec les données de 2024 ; nouveau programme en 2024 (durée de vie productive plus longue pour les vaches) et réallocation dans le crédit des paiements directs de 2024.